|  |
| --- |
|  |
| Bureau de développement des télécommunications (BDT) |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG/13 | Genève, le 25 juin 2012 |
|  |  |  |
|  |  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– A l'Observateur (Résolution 99)– Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et Rapporteurs et Vice‑Rapporteurs– Aux Coordonnateurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D– Aux Observateurs (organisations régionales et internationales) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |
| **Objet**:  | **Demande de désignation d'experts nationaux chargés de fournir des études de cas, des enseignements tirés et des bonnes pratiques concernant la cybersanté et le cybergouvernement** |
| Madame, Monsieur, J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner des experts nationaux chargés d'assurer la liaison avec les Commissions d'études de l'UIT-D concernant les questions relatives à la cybersanté et au cybergouvernement. Dans le cadre des travaux menés par l'Union internationale des télécommunications sur les TIC au service de la santé et de la conduite des affaires publiques, l'étude de la Question 14-3/2 "**L'information et les télécommunications au service de la cybersanté**", confiée à la Commission d'études 2 de l'UIT-D, vise à "diffuser les expériences et les meilleures pratiques en matière d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications pour la cybersanté". Dans le même esprit, l'étude de la Question 17-3/2 "**Etat d'avancement des activités relatives au cybergouvernement et identification des domaines de cybergouvernement présentant un intérêt pour les pays en développement**" porte sur les "enseignements tirés des travaux relatifs au cybergouvernement dans les pays développés et les pays en développement, une attention particulière étant accordée à l'utilisation de plates-formes mobiles et hertziennes pour la fourniture et le paiement de services dans les zones rurales et isolées".Les experts, qui peuvent être des représentants des administrations, des Membres du Secteur UIT-D, des Associés de l'UIT-D et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D, assureront la liaison avec les Groupes du Rapporteur pour ces questions et avec le Coordonnateur du BDT en soumettant des contributions contenant des informations non confidentielles sur les expériences nationales, des études de cas, des enseignements tirés et les bonnes pratiques dans ces domaines. Les données ainsi recueillies seront rassemblées et mises à la disposition des membres sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D pour permettre une diffusion plus large et de meilleurs échanges d'informations. Les documents pertinents seront en outre intégrés dans les produits finals sur les Questions confiées aux Commissions d'études.Nous vous saurions gré de bien vouloir faire parvenir au secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D (devsg@itu.int) les coordonnées des personnes désignées, de préférence d'ici au **vendredi 27 juillet 2012**. |

|  |
| --- |
| Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des informations complémentaires concernant la présente demande, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme C. Sund, Coordonnatrice des Commissions d'études de l'UIT-D (voir les précisions en Annexe).Je vous remercie de votre coopération.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteur du BDT |

|  |
| --- |
| Annexe 1Résultats attendus de l'étude des Questions 14-3/2 et 17-3/2Vous trouverez des informations détaillées sur les résultats attendus des travaux menés au titre de la Question 14-3/2 en ligne à l'adresse:<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ14.3.2&stg=2>.Vous trouverez des informations détaillées sur les résultats attendus des travaux menés au titre de la Question 17-3/2 en ligne à l'adresse:<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ14.3.2&stg=2>. |
| Date limite et demande de renseignements Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer les noms de vos experts nationaux chargés des questions relatives à la cybersanté et au cybergouvernement, respectivement, au plus tard le **vendredi 27 juillet 2012**. |
| Nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir les coordonnées des personnes désignées au secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D (Mme Christine Sund) par courrier électronique à l'adresse: devsg@itu.int, avec copie à M. Hani Eskandar (UIT/BDT/IEE/CYB), Coordonnateur du BDT pour les Questions 14-3/2 (Cybersanté) et 17-3/2 (Cybergouvernement) à l'adresse: hani.eskandar@itu.int.  |
| Les questions ou demandes de renseignements complémentaires concernant la désignation des experts chargés des questions relatives à la cybersanté et au cybergouvernement peuvent être adressées au Coordonnateur du BDT. |
| Les demandes de renseignements à caractère général concernant les travaux des Commissions d'études de l'UIT-D (<http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/>) peuvent être adressées au secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D (par téléphone au +41 22 730 5999, ou par courrier électronique à l'adresse: devsg@itu.int). Les prochaines réunions des Commissions d'études de l'UIT-D auront lieu à Genève en septembre 2012. La Commission d'études 1 se réunira du 10 au 14 septembre 2012, tandis que la Commission d'études 2 (ainsi que le Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9) se réunira du 17 au 21 septembre 2012. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la circulaire correspondante à l'adresse: <http://www.itu.int/md/D10-CA-CIR-0012/>.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |